

## **Règlement du concours**

### **Les Reines des Mai 2019**

#### **Art I : ORGANISATEUR**

L'association loi 1901 Nissart Per Tougiou, dont le siège social est situé au 33 avenue du castel, 06300 Nice, ci-après dénommée « l'organisateur » organise un concours nommé « Election de la Reine des Mai » en mai 2015. Le présent règlement définit les règles applicables à ce jeu-concours.

#### **Art II : PRESENTATION DU CONCOURS**

Le Concours a pour objectif d'élire les Reines des Mai de quartier 2019 lors des Fêtes des Mai de quartier organisées par la Ville de Nice, ainsi que la Reine des Mai de Nice 2019 parmi toutes les Reines de quartier. Celles-ci seront choisies parmi l'ensemble des candidates participant au Concours selon un règlement dont les modalités sont définies ci-après.

La participation au Concours est exclusivement réservée aux personnes physiques, de sexe féminin, résidant sur le territoire du département des Alpes-Maritimes.

Ce Concours est gratuit et se déroule ainsi :

Après une présentation et prestation des candidates, un jury composé de membres désignés par l'organisateur vote et élit la Reine du quartier en cours. Suite à l'élection de l'ensemble des Reines de quartier, les gagnantes devront à nouveau effectuer une présentation et prestation, et un jury élira la Reine des Mai de Nice, le dimanche 24 mai 2015.

#### **ARTICLE III- LES CONDITIONS DE PARTICIPATION**

3.1. La participation au Concours est gratuite et ouverte à toute femme âgée de 16 à 29 ans, sans restriction de nationalité, résidant, étudiant ou travaillant dans la région niçoise.

3.2. Pour proposer sa candidature au Concours, chaque candidate devra envoyer à l'association Nissart Per Tougiou un email auquel sera jointe une fiche d'inscription à l'élection dûment complétée et signée.

Le dossier complet devra être envoyé à l'adresse mail suivante :

reinedesmai@gmail.com

Ou à l'adresse postale suivante :

Nissart Per Tougiou

14 avenue du Trident

06300 NICE

3.3 L'organisateur sélectionnera au maximum vingt dossiers.

3.4. Les candidates sélectionnées s'engagent à être présentes lors de l'entretien et du shooting photographique le dimanche 26 avril 2015 au 14 avenue du Trident, à Nice, lors de l'élection à laquelle elle est inscrite, et lors de l'élection finale le dimanche 24 mai 2015.

3.5. Il est précisé que :

- La participation au Concours vaut pleine et entière approbation du présent Règlement ;
- Toute participation jugée incomplète ou erronée par l'Organisateur sera rejetée, sans que la responsabilité de ce dernier puisse être engagée ;
- Toute déclaration mensongère d'une Candidate entraînera son exclusion du Concours.

#### **ARTICLE 4 – MODALITES ET PHASES DE SELECTION**

4.1 Des photos seront réalisées pour chaque candidate, seront postées sur le site internet de l'association : [www.nissart-per-tougiou.fr](http://www.nissart-per-tougiou.fr), et communiquées aux médias.

4.2 Les candidates inscrites au concours devront préparer un discours de présentation n'excédant pas les cinq minutes, mettant en lumière leur rapport à la culture niçoise.

4.3 Les candidates inscrites au concours devront préparer pour le jour de la fête des Mai du quartier auquel elle est attribuée une prestation en rapport avec la culture niçoise ne dépassant pas les cinq minutes.

4.4 Les membres du jury désignés par l'organisateur choisiront la candidate qui leur semble être le plus à même de représenter la culture niçoise, suite à la présentation et à la prestation de l'ensemble des candidates.

#### **ARTICLE 5 - DROIT A L'IMAGE**

Les candidates participant au concours autorisent l'équipe organisatrice à diffuser leur image, à reproduire et exploiter leur nom, leur âge, leur image sur tout support (presse écrite, vidéo-clips, radio, télévision, site internet, etc...), et signeront chacune à cet effet, préalablement à l'élection de la Reine des Mai 2014, une autorisation individuelle.

En cas d'abandon d'une candidate durant la période de l'élection, elle pourra demander à tout moment le retrait de ses photos de la base de données de l'association Nissart Per Tougiou.

#### **ARTICLE 6 – LOT A GAGNER**

Les gagnantes des élections de quartier 2015 sont élues « Reine des Mai de [tel quartier] ».

La gagnante à l'élection finale est élue « Reine des Mai de Nice » jusqu'à l'élection 2016. Elle gagne :

- L'accès Royal à l'association Nissart Per Tougiou durant un an, de mai 2015 à mai 2016. Cela comprend : l'adhésion à l'association Nissart Per Tougiou gratuite pour l'année 2014/2015, et donne ainsi accès aux cours de niçois, aux cours de chants polyphoniques, aux cours de danses traditionnelles ainsi qu'aux cours de cuisine niçoise gratuitement + une carte d'identité niçoise personnalisée + l'entrée gratuite aux soirées organisées par l'association y compris les repas + la première consommation gratuite lors des soirées organisées par l'association.
- un tee-shirt parmi ceux vendus par l'association

- La Reine des Mai aura également une place d'honneur lors des festivités dont les organisations reconnaissent son statut. La liste de ces manifestations sera communiquée à la gagnante une fois le concours fini.